NATO SUPPORT AGENCY
AGENCE OTAN DE SOUTIEN

HUMAN RESOURCES DIVISION
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

HR/2013/26/07-ASB FP/lk

NATO UNCLASSIFIED

17 January 2013

TO : NSPO Agency Supervisory Board Members of ALBANIA, BELGIUM, BULGARIA, CANADA, CROATIA, CZECH REPUBLIC, DENMARK, ESTONIA, FRANCE, GERMANY, GREECE, HUNGARY, ICELAND, ITALY, LATVIA, LITHUANIA, LUXEMBOURG, the NETHERLANDS, NORWAY, POLAND, PORTUGAL, ROMANIA, SLOVAKIA, SLOVENIA, SPAIN, TURKEY, UNITED KINGDOM and the UNITED STATES.

COPY : Chairman of the NSPO Agency Supervisory Board.

SUBJECT : Notification of Post Vacancy in the GENERAL SERVICES PROGRAMME OFFICE.
Request for Deviation from Functional Directive N° 512 and for Accelerated Recruitment Assistance.

Urgent action is required to find suitable candidates for post **LG-71, Senior Technical Officer (D3), grade A-3,** which is vacant in the GENERAL SERVICES PROGRAMME OFFICE, Ammunition Support Branch, at NSPA, in Capellen, G.-D. of Luxembourg.

This post includes a mandatory deployment clause. This deployability clause means that the position in question is earmarked for **mandatory** deployment in support of NAC-approved operations and missions. This means that the incumbent of this post will be deployed 6 months out of every 18 months throughout the contractual period.

Due to the operational urgency to fill this post I propose, unless silence is broken, to shorten the timescale foreseen by Functional directive N° 512, and to set the cut-off date for submission of candidatures on **27 February 2013**. The Agency understands that suitable candidates from various Nations are likely to be available.

L-8302 Capellen (G.-D. of Luxembourg) Internet: www.nspa.nato.int
E-mail: recruitment@nspa.nato.int — Fax: (+352)3063-4540

Accordingly, I should be grateful if Nations could nominate candidates, with the required expertise, for this vacancy. The position description is attached. Given the urgency, I would ask Nations to submit candidates whose security clearance can be effected rapidly and who could report for duty as soon as possible after selection. The interviews will be held on **09 April 2013**.

Candidates are invited to refer to the official advertisement available on our website (http://www.nspa.nato.int, "Job Opportunities", "NSPA Vacancies")**. They should return the standard NSPA application form, the post requirements form as well as the medical questionnaire and forward them preferably by e-mail to the following address: recruitment@nspa.nato.int. They should also attach a certificate of physical fitness (PDF) from their doctor. Applications which do not fulfill the above mentioned prerequisites will be automatically rejected.**

I ask ASB members to advise before the close of business on 15 February 2013 if they have any objection to the proposed acceleration. Board members' understanding and help would be greatly appreciated.

Frank PEDERSEN
Chief, Human Resources Division

NATO SUPPORT AGENCY
AGENCE OTAN DE SOUTIEN

HUMAN RESOURCES DIVISION
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

HR/2013/26/07-ASB FP/lk

NATO UNCLASSIFIED

17 janvier 2013

AUX : Représentants de l'ALBANIE, l'ALLEMAGNE, de la BELGIQUE, de la BULGARIE, du CANADA, de la CROATIE, du DANEMARK, de l'ESPAGNE, de l'ESTONIE, des ÉTATS-UNIS, de la FRANCE, de la GRÈCE, de la HONGRIE, de l'ISLANDE, de l'ITALIE, de la LETTONIE, de la LITUANIE, du LUXEMBOURG, de la NORVÈGE, des PAYS-BAS, de la POLOGNE, du PORTUGAL, de la RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, de la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, de la ROUMANIE, du ROYAUME-UNI, de la SLOVÉNIE et de la TURQUIE auprès du Comité de surveillance d'agence de la NSPO.

COPIE : M. le Président du Comité de surveillance d'agence de la NSPO.

OBJET : Avis de vacance de poste au sein du BUREAU DE PROGRAMME « SERVICES GÉNÉRAUX ».
Demande de dérogation aux dispositions de la Directive fonctionnelle n° 512 et demande d'assistance en vue d'un recrutement accéléré.

Des mesures d'urgence s'imposent pour trouver des candidats adéquats pour le poste **LG-71, Responsable technique principal(e) (D3), grade A-3**, qui est vacant au sein du BUREAU DE PROGRAMME « SERVICES GÉNÉRAUX », Branche « soutien des munitions » de la NSPA, à Capellen, G.-D. de Luxembourg.

Ce poste fait l'objet d'une clause de déploiement obligatoire. Cette clause signifie que le poste en question est prévu pour un déploiement **obligatoire** en appui d'opérations et de missions approuvées par le Conseil de l'Atlantique Nord, ce qui veut dire que, pendant toute la durée du contrat, le titulaire du poste sera en déploiement pendant six mois sur chaque période de 18 mois.

L-8302 Capellen (G.-D. of Luxembourg) Internet: www.nspa.nato.int
E-mail: recruitment@nspa.nato.int — Fax: (+352)3063-4540

Du fait de l'urgence opérationnelle qu'il y a de pourvoir ce poste, je propose, sauf rupture du silence, de raccourcir le délai prévu par la Directive n° 512 et de fixer au **27 février 2013** la date limite de dépôt des candidatures. L'Agence croit savoir que des candidats adéquats issus de différents pays sont probablement disponibles.

En conséquence, je serais reconnaissant aux pays de bien vouloir proposer, pour ce poste vacant dont la description d'emploi est ci-jointe, des candidats présentant les compétences nécessaires. Compte tenu de l'urgence, je demanderais aux pays de présenter des candidats dont l'habilitation de sécurité peut être obtenue rapidement et qui seraient en mesure de prendre leurs fonctions dès que possible après leur sélection. Les entretiens de sélection auront lieu de **09 avril 2013.**

Les candidats sont invités à se reporter à la publication officielle disponible sur notre site internet (http://www.nspa.nato.int, «Offres d'emploi», «Postes vacants à la NSPA»**). Ils devront retourner le questionnaire réglementaire NSPA, le formulaire des besoins du poste ainsi que le questionnaire médical dûment complétés, de préférence par courriel à l'adresse suivante : recruitment@nspa.nato.int. Ils veilleront également à joindre un certificat d'aptitude physique (PDF) de leur médecin. Les candidatures qui ne répondent pas aux pré-requis mentionnés ci-dessus seront automatiquement rejetées.**

Je saurais gré aux membres Comité de surveillance d'agence de la NSPO de bien vouloir faire savoir avant le 15 février 2013 (heure de fermeture des bureaux) s'ils ont des objections concernant la procédure accélérée proposée. Je remercie les membres du Comité de leur compréhension et de leur aide.

Frank PEDERSEN
Chef de la division des ressources humaines